



Circulaire n°5668 du 25/03/2016
Nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et adolescents : Plan national 2015 – 2020 pour une nouvelle politique de santé mentale des enfants et adolescents.

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input checked="" type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Tous	<ul style="list-style-type: none"> - A Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française chargée de l'Enseignement ; - A Messieurs les Gouverneurs ; - A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ; - Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées ; - Aux Directions des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées libres subventionnées ; - Aux Directions des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Administratrices et Administrateurs d'internats ; - Aux Directions des Centres Psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. <p><u>Pour information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Au Service général de l'Inspection ; - Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ; - Aux Fédérations d'associations de parents.
Type de circulaire	
<input type="checkbox"/> Circulaire administrative <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité	
<input type="checkbox"/> A partir du <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer	
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mots-clés :	
Santé mentale – Enfants et adolescents Plan national	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale	
Personne de contact		
Service ou Association : Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé – Direction des Soins Hospitaliers		
Nom et prénom	Tél	Email
Vilain XIII Sophie	081/327.285	sophie.vilainxiii@spw.wallonie.be
Service ou Association : DGE0 – Direction d'Appui – Service des Affaires générales et intergouvernementales		
Nom et prénom	Tél	Email
Goisse Philippe	02/690.83.37	philippe.goisse@cfwb.be

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver en annexe une information relative au *Plan national 2015 – 2020 pour une nouvelle politique de santé mentale des enfants et adolescents*.

Votre expertise de terrain, votre travail éducatif quotidien au contact de nos jeunes, sont des ressources importantes qui contribueront à la réalisation de ce *Plan*.

Je vous souhaite bonne réception de la présente,

La Directrice générale,

Lise-Anne HANSE

Madame, Monsieur,

La santé mentale est un facteur déterminant de bien-être. Elle est souvent négligée alors que tous s'accordent pour dire combien elle est fragile et de plus en plus précaire (références : Enquête Nationale de Santé par interview).

Dans votre vie quotidienne en tant que professionnel de l'enseignement, vous avez été ou vous êtes confronté à des situations vous donnant à penser que des problèmes de santé mentale sont en cause.

Cette préoccupation est partagée par tous les professionnels qui travaillent avec les enfants et les adolescents au point que les Ministres belges ayant la santé dans leurs attributions ont décidé ensemble d'implémenter une nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents, au travers du *Plan national 2015 – 2020 pour une nouvelle politique de santé mentale des enfants et adolescents*.

La présente circulaire vise à vous permettre d'entrer de plain-pied dans les réseaux de santé mentale qui se mettent en place actuellement dans toutes les provinces wallonnes et à Bruxelles, comme dans le reste de la Belgique.

Elle reprend l'origine de la nouvelle politique de santé mentale et ses éléments clés.

Les professionnels de l'enseignement sont appelés à devenir des acteurs à part entière de ces réseaux. Pour ce faire, la présente circulaire est accompagnée de la liste des réseaux et de leur coordination ainsi que des références documentaires utiles.

*Brigitte BOUTON,
Agence pour une Vie de Qualité
Direction générale des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé,
Inspectrice générale,
Département des Aînés et de la Famille,
Département de la Santé et des Infrastructures médico-sociales,
Avenue Gouverneur Bovesse, 100
5100 NAMUR (Jambes)*

Pourquoi une nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents ?

L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) estime à environ 20 % la prévalence des problèmes psychiques chez les enfants et les adolescents, dont 4 à 6% nécessiteraient une intervention spécialisée.

Il est démontré par ailleurs que 20 % des enfants et des jeunes présentant des troubles de la santé mentale nécessitant une intervention spécialisée (c.à.d. environ 1% du public-cible) ne sont pas pris en charge dans le cadre de soins spécialisés, tandis que 20 autres % parmi les jeunes consultent sans qu'ils ne présentent de tels troubles.

La prévention et la promotion de la santé, au sens global, sont essentielles. L'intervention précoce permet de réduire considérablement les troubles de la santé mentale et leur développement ; elle bénéficie tout autant à l'enfant qu'à son entourage.

L'OMS tout comme l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques) recommandent aux Etats de mener une politique spécialement dédiée aux enfants et aux jeunes

afin d'intervenir le plus tôt possible pour réduire l'apparition de troubles psychiques ou psychiatriques.

Dans ce contexte et avec l'appui de l'OMS, la Belgique et ses gouvernements ont décidé d'inscrire à leurs agendas une Nouvelle Politique de Santé Mentale pour les enfants et adolescents, dans un but d'amélioration de la santé publique.

Comment le réseau se met-il en place concrètement ?

Les Ministres belges de la Santé ont décidé en Conférence interministérielle de la mise en place de *réseaux de soins de santé mentale pour enfants et adolescents* et de leur financement, dans chaque province du pays et à Bruxelles, soit 11 réseaux.

Ces réseaux sont créés sous l'impulsion des acteurs de terrain des soins de santé mentale : hôpitaux généraux, psychiatriques, services de santé mentale, équipes extrahospitalières, etc.

Le public visé est composé des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans, avec une attention supplémentaire pour les 18 – 23 ans, et de leur entourage.

En effet, la nouvelle politique est centrée sur l'enfant, l'adolescent et son entourage : il s'agit, pour chaque réseau, de répondre aux besoins et aux attentes en termes de *santé mentale* au sens large et d'ajuster son offre en fonction de ses critères.

Chaque réseau est constitué :

- D'une *fonction de coordination* qui assure l'organisation, prépare et met en œuvre la stratégie avec le réseau, communique, est un facilitateur et détient le leadership au sein du réseau de soins (un coordinateur de réseau de votre province vous a peut-être déjà contacté). Leurs coordonnées figurent en annexe à la présente.
- De membres qui assurent une ou *plusieurs fonctions parmi les suivantes* :
 - o La détection précoce
 - o Le screening et l'orientation
 - o Le diagnostic
 - o Le traitement
 - o L'inclusion dans tous les domaines de la vie
 - o L'échange et la valorisation de l'expertise

Les membres concluent un accord de partenariat avec le réseau (représenté par les membres du comité de réseau ; ils peuvent être des personnes morales – avec un engagement de partenariat institutionnel – ou physiques).

La notion de « réseau » s'élargit à tous les acteurs de la société civile et à l'entourage des enfants et des adolescents. Elle inclut donc tout naturellement le milieu scolaire dont vous faites partie intégrante en tant que partenaire au bénéfice de l'enfant ou de l'adolescent et de son entourage.

C'est ainsi que, par exemple, l'enseignant ou le personnel éducatif est susceptible de détecter (*fonction de détection précoce*) chez un élève des difficultés donnant à penser qu'il serait pertinent d'envisager un *screening* ou une *orientation* vers le CPMS ou la médecine scolaire ou encore d'alerter les parents par rapport à un comportement inadapté ou inadéquat, en vue de l'établissement d'un *diagnostic* ou d'un *traitement*.

Ou encore, un parent peut demander de l'aide par rapport à un comportement qui l'interpelle chez son enfant.

Comment réagir dans ces cas-là ? Le réseau de soins de santé mentale constitue l'outil mis à la disposition des citoyens (enfants et jeunes eux-mêmes, mais aussi parents, enseignants, travailleurs sociaux ou de l'aide à la jeunesse par exemple), par les autorités de santé, en vue de répondre aussi adéquatement que possible aux besoins et aux attentes.

A ce titre, les directions d'établissement scolaire trouveront un outil dans le réseau afin de soutenir leurs équipes dans la démarche et la mise en place de processus efficaces.

Le réseau, un outil de respect des attributions de chacun

Dans le réseau, la place, l'expérience et l'expertise de tous les partenaires important. Mais avant de pouvoir faire réseau au bénéfice de la personne, il importe d'être éclairé sur ce que les différents acteurs sont, font ou ne sont pas et ne font pas : en l'occurrence, les acteurs des soins de santé mentale ne répondent pas à toutes les questions liées au comportement. Ce n'est ni leur rôle, ni leur compétence. Ils sont **spécialisés dans leur secteur**.

Le leadership confié aux soins de santé mentale dans le cadre de ces réseaux s'inscrit délibérément **dans le soin** : il s'agit d'un **partenariat** centré sur les besoins et les attentes du public visé. Le secteur de la santé mentale n'impose rien aux autres secteurs ; il importe de le souligner pour éviter toute ambiguïté. Chaque secteur contribue selon sa spécificité.

C'est un des aspects visé par la **fonction de partage et de valorisation de l'expertise**, qui est une fonction transversale impactant l'ensemble des programmes d'activités à mettre en place et dont tous peuvent bénéficier, y compris les acteurs de l'enseignement.

Pour en savoir plus

- Un site web est dédié à la nouvelle politique : www.psy0-18.be

Le **guide** « Vers une nouvelle politique de santé mentale pour les enfants et les adolescents » y est disponible.

Le guide et le site publient toutes les informations destinées aux partenaires professionnels et le mode opératoire de la nouvelle politique.

- Agence pour une Vie de Qualité : www.aviq.be

Annexe : Liste des réseaux et de leur coordination

COORDINATION DE RESEAUX : SANTE MENTALE POUR ENFANTS & ADOLESCENTS					
	Réseau	Coordinateur/trice	adresse mail	Gsm	Adresse
Coordination fédérale		Bernard Jacob	bernard.jacob@sante.belgique.be	0478 29 83 48	
Coordination fédérale -adjoint		Barbara Pauchet	b.p@pfscsm-opgg.be	0489 56 02 32	
Wallonie					
Brabant wallon	Réseau de soins en santé mentale pour enfants et adolescents du BW	Florence Cambier	florence_cambier@yahoo.com	0486 26 24 81	Place Henri Berger 13 à 1300 Wavre
		Marie-Madeleine Hendrickx	mm.hendrickx@gmail.com	0473 20 79 86	
Hainaut	Rheseau	Catherine Collie	rhsmea@gmail.com	0473 75 61 97	Plate-forme picarde Place de la Grande Pêcherie 19 à 7000 Mons
Namur	Kirikou	Didier De Vleeschouwer	didierdv@me.com	0495 24 41 62	Plate-Forme Namuroise de Concertation en Santé Mental (PFNCMSM) Rue de Bricgnot, 205 à 5002 Saint-Servais
Liège	Realism	Christine Wattiez	chrwatt@hotmail.com	0478 76 87 89	Plate-forme Psychiatrique Liégeoise (PFPL) Quai des Ardennes, 24 à 4000 Liège
Luxembourg	Matilda	Christelle Houbion	coordination.matilda@smlbs.be	0472 81 62 78	Maison Houchard Rue de la Victoire 15 à 6880 Bertrix
BRUXELLES					
Bruxelles	Bru-Stars	Kathleen Coppens	k.c@pfscsm-opgg.be	0474 42 60 77	Plateforme de concertation en santé mentale - Région de Bruxelles Capitale - Rue de l'Association 15 à 1000 Bruxelles (4 et 5èmes étages)
		Marianne Delord	marianne.delord@gmail.com	0473 68 70 32	

Mise à jour disponible sur www.psy0-18.be